

**L'ÉCHO
DE SAINT-FRANÇOIS**

Vol. 11 n° 2 janvier 2004

LA COMMUNICATION EST À LA BASE
DE TOUTE ACTION COMMUNAUTAIRE.



**BONNE ET HEUREUSE
ANNÉE 2004!**

janvier

2004

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Réjean Cloutier	Président	259-2567
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Raynald Laflamme	Secrétaire	259-2659

DIRECTEURS

Sylvain Lamonde	259-2019
Jean-Yves Lamonde	259-2433

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Conception première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	12,00\$	100,00\$
1/4 page	18,00\$	150,00\$
1/2 page	35,00\$	300,00\$
1 page	60,00\$	500,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
 CLSC Antoine-Rivard 248-2572
 Feu 911
 Municipalité 259-7228
 Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
 Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage/certifié
AVDA
membre 2003

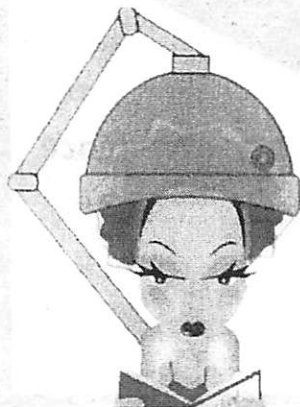


Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



SOMMAIRE

La communaut. chrétienne en action	5
Les Fermières vous remercient pour le Bazar	7
La recette des Fermières	7
Randonnée féérique pour les motoneigistes	8
Collecte sélective	9
La Francolière: féerie de Noël	10-11
Bons vœux du personnel de l'école	12
Lise Lessard: tapissier-décorateur.....	13
Collecte de l'Association soccer St-François	14
Cassy, la bédé	14
Les Petits Débrouillards	15
Au fil des jours	16
L'Écho municipal	17-40
Budget 2004	40-45
Activités du Club V.T.T.	46
Ceux qui nous ont quittés	46
Sécurité en motoneige	46
Les petites annonces	47



4, RUE BOIVIN, SAINT-FRANÇOIS

Salon Karo

Carole Guillemette

Coiffure Elle et Lui

418-259-7117

En attendant la sortie du calendrier: Bonne et heureuse année 2004!

Le concours photo a connu un succès appréciable au nombre de photos que les participants nous ont fait parvenir. Le comité de sélection s'est réuni et a fait un travail remarquable afin de sélectionner les 13 photos qui seront publiées dans le calendrier 2004 soulignant le 275^e anniversaire de la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Des délais nous empêchent toutefois de vous livrer le calendrier pour le mois de janvier. Tout sera mis en œuvre pour qu'il soit dans vos foyers en février. Mais d'ici là, il reste encore beaucoup de travail à faire. Produire un tel calendrier demande un appui financier de la part des entreprises et commerces de Saint-François et des municipalités environnantes. Dès le retour de la pause temps des Fêtes, les gens d'affaires seront rencontrés. Nous demandons leur appui, soit en commandite, soit en achetant une publicité dans le calendrier.

Le conseil d'administration du journal L'Écho est à planifier avec le comité des Fêtes du 275^e l'événement qui soulignera la sortie du calendrier. C'est aussi lors de cet événement que les gagnants du concours seront dévoilés.

En attendant ce dénouement, nous souhaitons à tous et chacun d'entre vous, une année remplie de joie, de santé et de prospérité. Que l'année 2004 soit l'année de grandes festivités pour la communauté.

Réjean Cloutier, président

MONTMAGNYVW.COM
VENTEMYVW@GLOBETROTTER.NET

JACQUES DUMONT
DIRECTEUR DES VENTES

FRANÇOIS MALLARD
REPRÉSENTANT

TÉL.: 418 • 248 • 0057



Montmagny
Volkswagen

Fax: 418 • 248 • 2959

160, boul. TACHÉ OUEST, MONTMAGNY (QUÉBEC) G5V 3A5



**Les Assurances Fontaine
Lemay & Ass. inc.**

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AFI : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

**AUTOPRO.
CARROSSERIE**

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 42 ANS D'EXPÉRIENCE



Garant, manufacturier d'outils industriels, de ferme, de jardinage et de déneigement allie savoir-faire et créativité depuis plus d'un siècle.

Nous vous offrons la plus vaste sélection d'outils et le plus grand choix de marques nationales telles Ames, Garant True Temper, et Elgin.

Pour plus d'information, consultez notre site internet à:

www.garant.com



Le Leader canadien par excellence

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE!

Bien chers frères et sœurs,



La communauté chrétienne en action

En cette année qui commence, je voudrais vous souhaiter la santé, du travail, du repos aussi, des amis en quantité, de grandes et de petites joies. Quand nous avons tout cela, nous avons déjà posé un pied sur la route du bonheur. Je voudrais également vous souhaiter de faire une place toujours plus grande au Seigneur dans votre vie : nous sommes parfois si accaparés par le quotidien que nous oublions que Dieu est là qui s'intéresse à tout ce que nous vivons. Je voudrais surtout vous souhaiter d'enjoliver la route de vos vies de nombreuses pierres blanches d'amitié, de bonté, d'entraide, de sourires, de poignées de main et de tapes dans le dos, d'aumônes si vous le pouvez. Cela fait tant de bien aux personnes qui en bénéficient et à celles qui les prodiguent.

Bonne, Heureuse et Sainte Année 2004!

Initiation chrétienne

Sacrement du pardon : Célébration

Une vingtaine de jeunes de notre communauté chrétienne ont entrepris en octobre dernier leur démarche préparatoire en vue de la célébration du sacrement du pardon. Celle-ci aura lieu en notre église le mercredi 7 janvier, à 19h00. Les jeunes comptent beaucoup sur la prière de la communauté chrétienne pour les soutenir dans cette nouvelle expérience. À la suite de cette célébration, la démarche de catéchèse se continuera avec la préparation du sacrement de l'eucharistie. Nous y reviendrons.

ENTRETIEN MÉNAGER
D
PAQUET
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
- INDUSTRIEL -
LAVAGE DE TAPIS
MURS & STORES
DÉGAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER
PRODUITS D'ENTRETIEN
ETC...
358, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY (QUÉBEC) G0R 3A0
TEL: (418) 259-2559 FAX: (418) 259-2342

Sacrement de la confirmation : Inscription

Les préparatifs en vue d'amorcer la démarche de préparation pour la confirmation vont bon train. Ce sacrement est offert aux jeunes qui sont actuellement en 6^e année ou qui ont atteint l'âge de 11 ans au 1^{er} octobre 2003; c'est l'âge minimum requis. Nous aurons besoin de la collaboration des parents concernés. C'est pourquoi nous vous invitons à une **rencontre d'information et d'inscription**. Nous prévoyons la célébration de la confirmation quelque part en mai, dépendamment des disponibilités de l'évêque.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'avoir une copie de l'acte de baptême si l'enfant n'a pas été baptisé à Saint-François.

La rencontre d'information et d'inscription aura lieu à St-François le 21 janvier, à 19h30, à la sacristie, et à St-Pierre le 20 janvier, à la même heure, également à la sacristie. Si vous n'êtes pas disponible pour la rencontre à St-François, vous pouvez participer à celle qui aura lieu à St-Pierre. Si l'une ou l'autre date ne vous convient, veuillez communiquer avec Mme Yolande Mercier (248-6091) ou Mme Patricia Lachance (248-5851) et ce, avant le 18 janvier.

Élections des marguilliers

Le 7 décembre dernier avait lieu l'Assemblée des paroissiens de St-François. Nous y avons élu deux marguilliers: M. Rosaire Laflamme, qui en est à son deuxième mandat, et M. Maurice Nicole.

Félicitations et grand merci à nos deux élus qui acceptent ainsi de rendre un service bénévole important à notre communauté chrétienne.

Nous remercions d'une façon toute particulière Mme Pierrette Proulx Roy, qui a œuvré activement et avec beaucoup de dévouement et de compétence pendant 6 ans comme marguillière et secrétaire du Conseil de Fabrique.

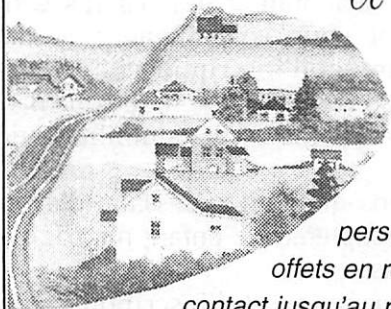
RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

- Menu du jour
- Commande à emporter
- Pizza
- Mini-dépanneur
- Loto-Québec
- Diesel
- Salle semi-privée jusqu'à 50 personnes

Ultramarc

**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

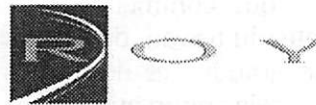
*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



**PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
Inc.**

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

Tél.: 418-259-7721

Fax: 418-259-7725

WWW.MORIGEAU.COM



MORIGEAU • LÉPINE

CHEF DE FILE DANS LE SECTEUR DE
L'AMEUBLEMENT HAUT DE GAMME EN
BOIS POUR ENFANTS ET JUVÉNILES

usine

25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec)
G0R 2G0

Les Fermières St-François vous remercient pour le Bazar

Nous tenons à faire un rappel sur notre bazar tenu le 16 novembre 2003. L'activité fut un succès grâce à nos fermières dévouées, aux artisans présents et à la population qui est venue nous encourager en grand nombre. Merci à tous et à nos généreux commanditaires:

- Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud
- S.C.A. de la Rivière du Sud
- Pharmacie Pierre Martin
- Philiat Blais par Jacques Blais
- Restaurant l'Arrêt-Stop
- Raynald Fiset Gailuron
- Boucherie Richard Morin
- Centre des Loisirs St-François
- Construction G.P. Martineau
- Coop I.G.A. Montmagny

Nous aimerions dire merci au personnel municipal et à celui du Centre des Loisirs pour leur grande disponibilité au cours de l'année.

Résultats de la loterie provinciale

La vente des billets de la loterie provinciale des C.F.Q. a permis d'atteindre notre objectif de 450 billets.

Les personnes suivantes: Mme Diane Moreau, 10,00\$, Mme Colette St-Pierre, 5,00\$, Mme Francine Thibault, 5,00\$, furent les plus chanceuses.

Merci à ceux qui nous ont encouragés lors de la vente des billets.

Nous voulons souhaiter une *Bonne et Heureuse Année à toute la population.*

Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de réunion pour le mois de janvier.

Nous vous attendons le mercredi 11 février à 19h30. Merci et à bientôt

Recette

Salade de pommes de terre

3 tasses de pommes de terre coupées en dés

½ c. à table de sucre

¾ tasse de céleri en dés

1 oignon haché

1 carotte hachée

2 œufs cuits dur en dés

1 c. à table de vinaigre

½ tasse de mayonnaise

½ c. à thé de moutarde

sel, poivre

Mélanger les légumes.

Mélanger le sucre, le

vinaigre, le sel, le poivre,

la mayonnaise et la

moutarde.

Incorporer aux légumes.

Refroidir 30 minutes

avant de servir.

Bon appétit!

autos
R.C.L. INC.
voitures d'occasion
Tél.: 418-234-6693
Rés.: 418-259-2567
Fax: 418-259-2942
6, boul. Blais O., Berthier-sur-Mer

BOUCHERIE
Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) **259-7783**

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

Les motoneigistes du Club Le Petit Canton ont rendez-vous à la Randonnée féerique!

C'est le 7 février que tous les motoneigistes de la région seront invités à participer à la Randonnée féerique dont le départ, à 19h, s'ébranlera du relais de Saint-Vallier pour se rendre au Centre communautaire de Saint-Raphaël, soit environ 25 km, et dont le parcours emmènera les motoneigistes en plein cœur du village de Saint-Raphaël!

Ce sera l'occasion pour les motoneigistes de participer à une fête extraordinaire organisée par des bénévoles de Saint-Raphaël dont le thème est Soirée féerique/Fête familiale. Au programme: patin sur une piste construite et décorée à cette seule fin, party de hot dog et de pizza sur les lieux, feux d'artifice, animation, musique et écran géant sur place, et beaucoup plus!

Le Club Motoneige Le Petit Canton décorera et illuminera son propre site sur les lieux de ce grandiose événement.

On demande aux motoneigistes de se rendre au relais du club, sur la Montée de la Station à Saint-Vallier, pour 18h30 afin de recevoir les consignes d'usage. Les enfants sont particulièrement bienvenus et le tout est gratuit!

Pour plus d'information: Pierre Gendron au 884-3939 ou Claude Desnoyers au 243-3029.

FERME HORTICOLE
Lajoie

*Bonne et
heureuse année!*





Arnebec
Décor

une division de

TERRASSEMENTS
Joncas
& Frères inc.

TERRASSEMENTS
Joncas
& Frères inc.

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager Arnebec Décor vous offre une variété d'ornements de parterre telles: les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs modèles de différentes grandeurs qui sauront agrémenter votre décor.

Venez nous voir!
Près de la sortie 369 de l'autoroute 20
115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387
N° de licence RBQ: 2552 189929

Une solution performante, simple et compacte

Système d'assainissement décentralisé pour traiter vos eaux usées



Ecoflo
le **Biofiltre**

pois 325 kg (275 lb)
hauteur 1,3 m
longueur 4,2 m
largeur 2,4 m

SPÉCIALISTE EN:
✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOUS SOMMES OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 17 H ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE DE 10 H À 16 H

Collecte sélective

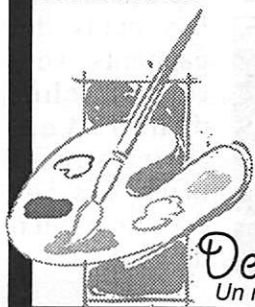
Saint-François devrapayer sa part de rejets

C'est avec un taux de récupération de 8,25% que la MRC de Montmagny a dévoilé son bilan 2003 concernant la collecte sélective. Ce taux de participation est intéressant compte tenu de l'objectif de récupération fixé dans le plan de gestion à atteindre d'ici 2008 qui est de 15% et du fait que de la collecte sélective a été implantée récemment, il y a de cela un peu plus d'un an.

Nouveau service à
Saint-François



Faites revivre le
merveilleux en offrant à
ceux que vous aimez une
murale aux couleurs de
leurs rêves.



Spécial de lancement

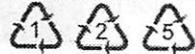
un clown grandeur
nature

Demandez
une estimation: 259-2454

Dessins Marcoux
Un monde imaginaire et merveilleux

Cependant, malgré ce bilan tout de même positif, la proportion de rejets est encore assez importante et c'est plus de 22 000\$ que les municipalités auront à assumer en terme de coûts de rejets de la dernière année. Pour ce qui est de la municipalité de Saint-François, elle devra payer un montant de 1 340\$ pour sa proportion de rejets incluant les matières dangereuses. Malgré les campagnes de sensibilisation et l'implantation d'une police verte, encore trop de rejets se retrouvent dans le bac bleu et occasionnent des frais pour toutes les municipalités et par conséquent à leurs citoyens. La MRC invite donc à nouveau les gens à plus de vigilance en ce qui a trait au contenu de leur bac bleu et à cet effet, voici un rappel des matières à mettre dans les bacs bleus et celles les plus souvent rejetées.

Matières recyclables

- Papier et Carton: Revues, boîtes de céréales
- Métal: Cannes de conserve, bouchons métalliques
- Plastique: Identifié par le 
- Verre: Verre transparent seulement

Matières non recyclables

- Nourriture
- Sacs de plastique
- Pintes de lait et de jus en carton ciré

Matières dangereuses

- Contenants de polystyrène
- Animaux morts

Source et information: Myriam Fortin, chargée de
projet en environnement
MRC de Montmagny

S.C.A. RIVIÈRE-DU-SUD



34, Chemin Saint-François Ouest
Saint-François (Qc) G0R 3A0
Tél: 418-259-7715
Télec.: 418-259-7717

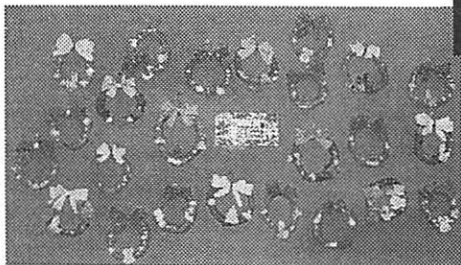


Nous avons ce qu'il vous faut
pour faire l'entretien de vos
véhicules saisonniers

Succursale de Berthier: 259-7718
Succursale de La Durantaye: 884-2802



1^{re} année : Couronnes de Noël



La Francolière : Les élèves

Bonjour à vous,
Je vous écris
aujourd'hui
pour vous in-
former des nou-

velles activités que le conseil étudiant a organisées pour tous les élèves.

Après une longue consultation, nous avons décidé que chaque classe fabriquerait un petit bricolage de Noël. Ceux-ci ont été mis dans notre vestiaire d'école pour être plus dans l'atmosphère des Fêtes. Maintenant, je vais vous mentionner tous les bricolages réalisés de chaque classe. En maternelle, les enfants ont fait une grosse bougie de Noël.

2^{re} année : Des anges



Pour les autres classes, voyez plutôt les photos. C'était merveilleux!

Mur des félicitations!

Cette année, dans notre école, il y a une

petite nouveauté. Je vous explique plus en détail. Pendant deux semaines, les élèves ont choisi un thème à respecter. Pour la première fois cette année, nous avons pris L'ENTRAIDE. Pour accomplir cet objectif, on doit aider d'autres camarades de classe dans leurs travaux ou dans les jeux. Nous pouvons, aussi, aider les plus jeunes ou les plus vieux. Cela n'a pas d'importance. Les professeurs ont pour responsabilité de choisir cinq élèves de leur classe qui ont bien accompli l'entraide pendant les deux semaines. L'enseignant devra écrire les noms au tableau, puis, c'est aux élèves de choisir une per-

3^{re} année : Des sapins



4^{re} année : Un village du temps des Fêtes



sonne seulement par classe. Les noms des gagnants vont être affichés dans le vestiaire sur un mur. Ils recevront un diplôme.

E M B A L L A G E S
LM

25, de l'Étang, Saint-François
Montmagny (Québec) G0R 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7013
Sans frais: 866-259-7710

Visitez notre **site**
www.emballageslm.com
fredjean@emballageslm.com

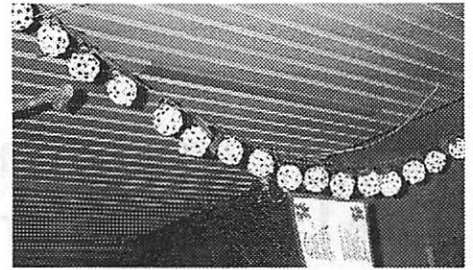
Tél.: 418 • 259 • 7140
Télé.: 418 • 259 • 7140

10, chemin des Prairies Est
Saint-François, Québec
G0R 3A0

SIMONE SIMARD, PROP.

AUTOBUS

U.S.B.C. inc.



ont créé la féerie de Noël

Mur des mentions d'excellence

J'aimerais aussi souligner le nom des personnes qui ont reçu une mention d'excellence pour la première étape.

Maternelle

Performance :Audrey Jean

Amélioration :

Effort :Alan Boulet-Cantos

Comportement :François Lamonde

1^{re} année

Performance :Jean-Gabriel Théberge et Justine Morin

Amélioration :

Effort :Nicolas Boissonneault

Comportement :Lou-Ann Boulet

2^e année

Performance :Maxime Jean

Amélioration :Étienne Laflamme

Effort :Audrey Denault

Comportement :Véronique Pellerin

3^e année

Performance :Frédérique Boulet

Amélioration :Marie-Odile Blais

Effort :Xavier Boulet-Cantos

Comportement :Simon Létourneau

4^e année

Performance :

Raphaëlle Lesieur

Amélioration :

Louis Gagné

Effort :

David Fiset

Comportement :

Valérie Denault

5^e année : Bas de Noël





JEAN MORIN
 -Électronique industrielle
 -Mécanique industrielle
 -Contrôle et automatisation
 -Service d'urgence
 24 heures / 7 jours

115, boul. Taché, Ouest, Montmagny (Qc) G5V 3A6

Urgence 7 jours / 24 heures Télécopie Courriel
 (418) 248-0444 (418) 248-0395 ms2controlemont@globetrotter.net

5^e année

Performance :Anne-Marie Bonneau

Amélioration :

Effort :Catherine Théberge et Audrey Côté

Comportement :Samuel Lamonde

6^e année

Performance :Audrey Bonneau et Jean-François Denault

Amélioration :Karine Blais

Effort :Félix Paré

Comportement :Cindy Jalbert

Félicitations à tous, continuez comme ça!

La suite des événements à l'école La Francolière dans l'édition de février.

Bonne et Heureuse année 2004 !

Marie-France Morin,
présidente



Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



No 00-2447

- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 400 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers R.B.Q: 2634-7666-98
 Montmagny
 (418) 248-0401



Le personnel de La Francolière vous offre ses vœux de *Bonne année!*

Le personnel de l'école vous souhaite une année remplie de joie, de santé et d'amour.

Nous vous rappelons que vous pouvez visiter le site Web de l'école à l'adresse:

<http://www.cscotesud.qc.ca/fra>

Il a été récemment mis à jour et il le sera tout au long de l'année scolaire. En le visitant, vous pourrez voir les nouveautés de plusieurs classes.

De plus, ne manquez pas de prendre connaissance des nombreuses activités vécues par les élèves.

Si le cœur vous en dit, prenez quelques minutes pour nous faire parvenir vos commentaires. Ce sera grandement apprécié.

On peut dire qu'à La Francolière, ça bouge!

Le personnel de l'école





Boulet


Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET



564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

*Notre distinction,
votre satisfaction!*


Achat et vente de ferme



- Mécanique et carrosserie
- Remorquage 24 heures
- Vente d'auto
- Pièces usagées
- Concessionnaire Argo

GARAGE



SAMSON

873, Rang Nord Saint-Pierre G0R 4B0

TÉL.: 418 • 248-1422
FAX: 418 • 248-7074

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

**275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0**

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744

Une nouvelles entreprise démarre avec l'aide du CLD
Lise Lessard, Tapissier-décorateur

Lise Lessard est une jeune entrepreneure spécialisée dans le rembourrage de mobilier. Cette artiste accomplie est diplômée du programme de rembourrage artisanal du Centre de formation professionnel de Neufchâtel. Afin de se perfectionner davantage et d'approfondir les techniques ancestrales qui ne sont plus enseignées au Québec, elle décide d'effectuer entre 2001-2003, deux stages de longue durée en France, plus particulièrement en Normandie et à Bordeaux, auprès de deux maîtres tapissiers-garnisseurs. Ces ex-

périences lui ont permis d'acquérir les techniques des procédés ancestraux et de la restauration du meuble ancien, lui permettant ainsi de procéder à une remise en beauté du mobilier d'antan. L'entreprise de Mme Lessard est située au 3, rue du Rocher à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Pour la rejoindre, communiquez au (418) 259-3133. Pour en savoir davantage sur les qualifications professionnelles de Mme Lessard, vous pouvez consulter le site Internet du Conseil des métiers d'art du Québec au <http://www.metiers-d-art.qc.ca>, sous la rubrique rapport de mission.

Mesure Soutien au travail autonome

Cette nouvelle entreprise a bénéficié de la mesure Soutien au travail autonome qui est géré conjointement par le CLD et le Centre local d'emploi de Montmagny. Ce fonds permet à tout individu admissible désireux de démarrer une entreprise de recevoir une aide financière soit par le maintien de l'assurance-emploi ou l'équivalent du salaire minimum sur une base de 40 heures semaines. La durée maximale de ce programme d'aide est de 40 semaines.

Pour information, communiquez au CLD de la MRC de Montmagny au 418-248-5984.

Weed Man®
 FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
 ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François Ouest
 Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7700
 Sans frais: 1 800 463-4877



DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Agent autorisé
 de la SAQ



333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

2004 sonne! On peut toujours commencer à courir. Courir ici, courir là. Courir à tous les jours comme un chien fou. Mais on peut aussi ralentir. Prendre le temps de respirer, de regarder autour de nous pour s'apercevoir que le temps est ce qu'on en fait.

Que l'année 2004 soit, pour vous, remplie de bon temps!

Nos heures d'ouverture
 pour la période des Fêtes

le 31 décembre:	8h à 22h
le 1 ^{er} janvier:	9h30 à 18h
Lundi au jeudi:	6h30 à 22h
Vendredi et samedi:	7h30 à 22h
Dimanche:	8h à 22h

259-7151



Collecte d'articles pour l'Association soccer St-François

Nous sommes présentement à la recherche d'articles dont vous voulez vous départir (jouets, bibelots, meubles, appareils ménagers, etc.). Il nous fera plaisir de les ramasser et même d'aller les chercher chez vous.

Il vous suffit d'entrer en contact avec l'une de ces personnes:

- Jean-Pierre Laflamme, tél.: 259-2650

- Colette Boutin, tél.: 259-2416

C'est dans le but d'en faire un marché aux puces qui aura lieu au printemps 2004 et dont les profits iront à l'Association soccer St-François.

Merci à l'avance d'encourager nos jeunes

Le comité soccer St-François

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

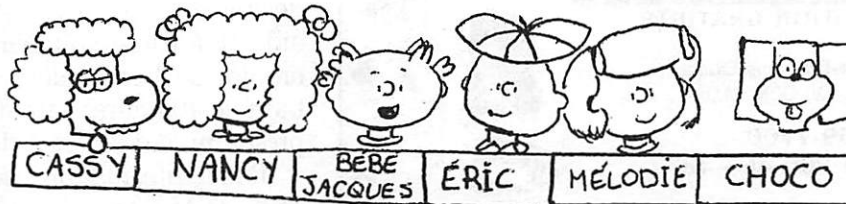
Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

CASSY

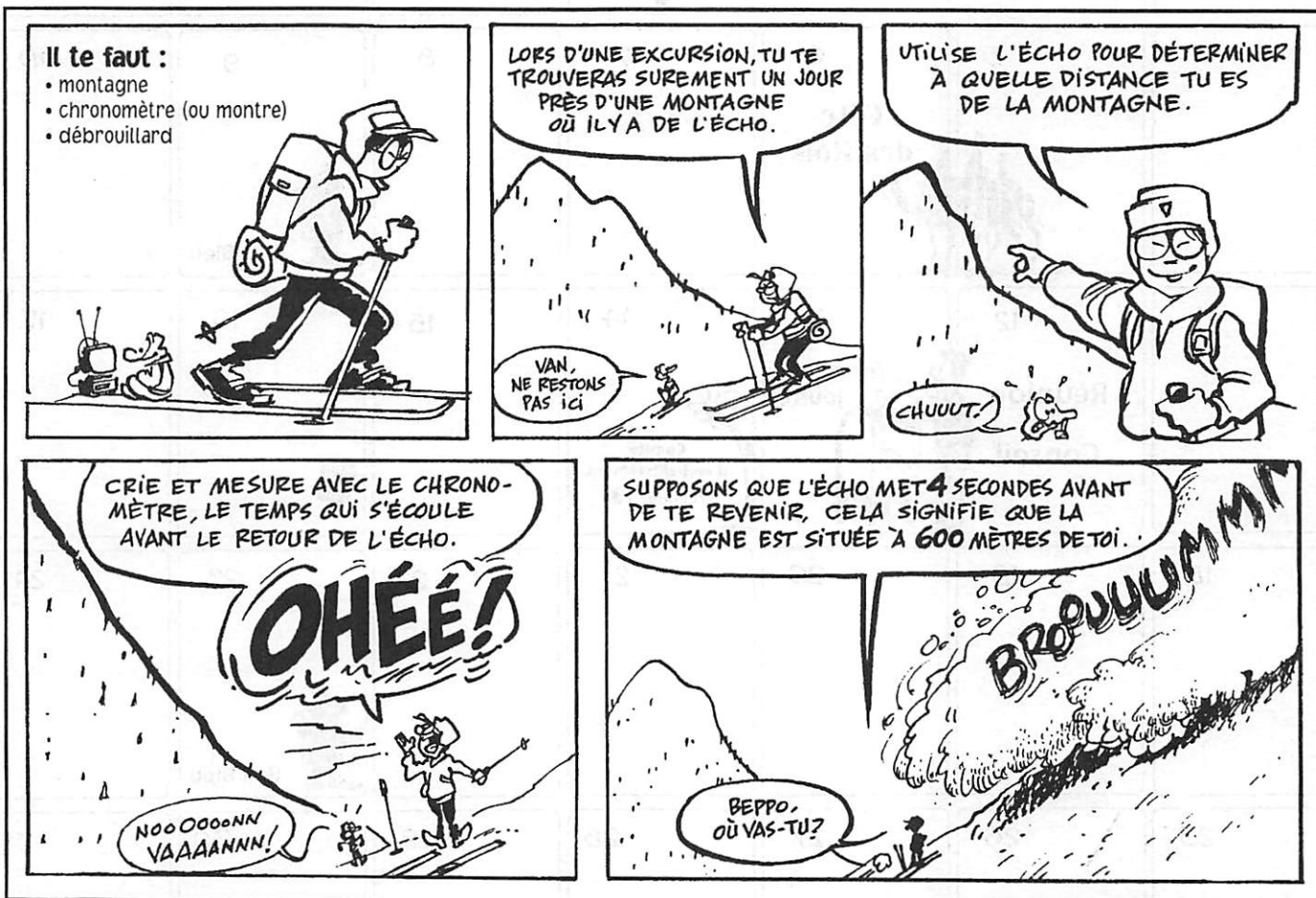
PAR: JEAN-FRANÇOIS DENAULT



LES DÉBROUILLARDS

C'est le temps de l'écho

L'oeil sur l'aiguille des secondes, ouvre la bouche et...
pousse un cri. Ça va faire du bruit !



Que s'est-il passé ?

Pourquoi 660 mètres ? Le son voyage à la vitesse de 330 mètres par seconde. En multipliant 330 par 4, on obtient 1320. Mais attention ! le son est parti de ta bouche, il a voyagé vers la montagne, puis il est revenu ; il a donc parcouru deux fois la distance entre toi et la montagne. La distance est donc 1320 divisé par 2, soit 660 mètres.

Est-il vrai que l'Everest continue de grandir ?

Hé oui, le sommet le plus élevé du globe (8846 m) grandit chaque année de 2,5 à 5 cm. Pourquoi ? L'Everest fait partie d'une chaîne de montagne, l'Himalaya, qui se trouve à la jonction de deux des gigantesques plaques qui constituent la croûte terrestre. La plaque indienne pousse sur la plaque asiatique, ce qui soulève chaque année l'Everest de quelques centimètres.

Bonne Année à tous les débrouillards!

2

JANVIER
0 0 4

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bonne et Heureuse Année 2004!				1 JOUR DE L'AN!	2 	3
4	5 	6 Fête des Rois	7	8	9  Bac Bleu	10
11	12 Réunion du Conseil	13 Tombée du journal 	14 Comité d'embellissement réunion 13 	15	16 	17
18	19	20	21	22	23  Bac Bleu	24
25	26	27	28	29	30 	31



Fleuriste
Demontmagny Inc.

- ✿ FLEURISTE
- ✿ BOUTIQUE DÉCORATION
- ✿ SERRES ET CULTURE-JARDIN

NOUVELLE
ADRESSE

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

248-0117 / 1-800-463-0117

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 1^{er} décembre 2003, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Régnald Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur François Létourneau
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
LUNDI 3 NOVEMBRE 2003**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 novembre 2003 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 novembre 2003 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2003

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
APPUYÉ par monsieur Régnald Roy
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Jean-François Morency, animation musicale inauguration du site	50,00
Claude Morin, remb. frais déplacement	87,20
Yves Laflamme, remb. facture peinture (log. 538)	36,80
Hydro-Québec, éclairage public octobre 2003	569,83
Mario Marcoux, peinture log. 538 Maison Paroisse	564,00
Les Loisirs St-François, contribution municipale	21 200,00
Claude Morin, remb. facture fournitures (garage)	14,93

Les Concassés du Cap, collecte matières résiduelles recyclables et non recyclables	3 741,19
Yves Laflamme, remb. facture achat ventilateurs	210,21
Claude Morin, remb. frais déplacement	97,60
Telus Québec, service bureau, garage, Internet	425,68
Géraldine Paré, réparation toile (dommage)	64,70
Publicité Plus, plaque hommage	69,02
Great-West, ass. collective décembre 2003	1 412,33
Christian Collin, support technique Bibliothèque du Rocher	150,00
Claude Morin, remb. frais déplacement	96,40
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement	234,80
Hydro-Québec, électricité:	
Enseigne	32,69
Station pompage Morigeau	233,47
Caserne incendie	126,45
Parc Morigeau	49,36
Garage	340,38
Usine chloration	311,01
	1 093,36
Remb. activités loisirs	611,20
Telus Mobilité, service cellulaire	39,33
Société canadienne des Postes, envoi journal l'Écho	98,29
Claude Morin, remb. frais déplacement	123,20
Ministre Revenu Québec, remise novembre 2003	5 099,37
Revenu Canada, remise novembre 2003	3 062,68
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges nov. 2003	1 071,61
CARRA, remise novembre 2003	295,24
La Fabrique, loyer décembre 2003, bibliothèque	166,67
L'Écho St-François, pages de publicité en novembre	595,00
Le Peuple Côte-sud, annonce hommage à nos doyens	97,77
Ass. des Chefs en sécurité incendie du Québec, cotisation annuelle 2004	184,04
Blocs de béton Montmagny, 1 verge béton (tennis)	143,78
Breton Métal, fer équipement	58,90
Bureautique Côte-Sud, papeterie	32,80
Construction B.M.L., asphalte	364,60
Dépanneur Ultra, essence + 4 sapins	227,27

Équipement d'incendie Rive-Sud, inspection et recharge extincteurs	146,08
Équipements d'incendie Levasseur inc., test sur camion autopompe	276,06
Étienne Blais, 5hres formation colloque CSST	70,00
Excavations Chanel & Fils, location pelle fossé	362,32
Fédération Québécoise des Municipalités, facturation Dicom	85,50
Fortin sécurité Médic, gants (garage)	57,36
Hydro-Québec, électricité:	
Pav. Bédard	56,04
Maison Paroisse	629,05
Log. 538	100,53
Bi-Énergie M. Paroisse	42,36
Log. 536	161,48
Industries Lam-e, matériel machinerie	206,87
ITT Flygt, matériel assainissement	197,84
Jean-Yves Lamonde, 200 balises à neige	66,00
Jocelyne Noël, entretien bureau novembre	95,00
Laboratoire Environnement LCQ, analyses eau potable et eaux usées	397,99
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	113,18
L'Écho de St-François, ajustement sur 8 factures (25\$ au lieu de 35\$)	1 240,00
Les Automobiles Chabot, inspection camion Mack	133,38
Les Compteurs Lecomte ltée, adaptateur compteur d'eau	78,22
Les Éditions Juridiques FD, mise à jour Code municipal	60,99
Les Produits ind. J.-P. Côté, chlore	1 658,11
Les Toiles S.G., matériel toile ass. eaux	20,70
MRC de Montmagny:	
Entente inspecteur inter.	4441,50
Étiquettes	33,65
Tonnage octobre	707,11
	5 182,26
Pétrole JMB inc., huile chauffage et diesel:	
Maison Paroisse	435,55
Garage municipal	117,31
Diesel	1384,66
	1 937,52
Philius Blais & Fils, location compresseur (tennis)	204,18
Pièces d'auto GGM, pièces diverses:	
Camion Ford	394,26
Garage	22,58
Égout	11,78
	428,62

Pneus André Ouellet 2000, posé balancé pneu:	
GMC	32,21
«Trailer»	14,60
	46,81
Praxair, location bouteille et acétylène	493,44
Propane GRG inc., propane caserne incendie	376,00
Réal Huot inc., matériel aqueduc, égout	771,51
René Samson inc.:	
Fournitures éclairage de rue	495,07
Réparation Pav. Bédard log. 530.	81,38
	576,45
Robitaille Équipement inc., couteau lame	874,19
Soc. Coop. Agricole Riv. Du Sud, matériel divers:	
Caserne incendie	112,89
M. Paroisse	150,89
Annexe M. Paroisse	311,65
Ass. des eaux	32,86
Aqueduc	21,48
Égout	27,01
Embellissement	82,08
Déneigement	174,67
	913,53
Société de l'assurance automobile du Québec, immatriculation	
souffleur et motoneige	393,00
Techno-Lampes inc., 18 ampoules	319,79
Thibault Montmagny, réparation camion GMC	1 079,87
Ultra Dépanneur St-François, essence:	
Service incendie	111,93
Balai	19,60
	131,53
Unibéton, sable et sel:	
Matériau granulaire (tennis)	2892,30
Sable naturel (aqueduc)	34,96
Sable et sel 9%	1299,03
	4 226,29
Vitrerie L.C. inc.:	
Vitre souffleur	35,59
Installation vitre niveleuse	303,61
	339,20
Wilson & Lafleur, mise à jour Code municipal	50,83
Yves Laflamme, remb. frais déplacement	64,00
TOTAL:	67 053,88

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

À la séance du 11 novembre 2002 (résolution N° 230-2002), la municipalité a remboursé son fonds de roulement d'une somme de 13 190,73\$. Ce montant était réparti de la façon suivante:

Habits de pompiers	9 859,97\$
Génératrice	3 330,76\$

Le terme de remboursement était de trois (3) ans. L'année 2002 était la première année de remboursement. Donc, cela signifie que l'année 2003 est la 2^e année de remboursement.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est servie de son fonds de roulement pour acheter des habits de pompiers et une génératrice en fin d'année 2001 et ce, avec un terme de remboursement échelonné sur une période de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud verse les sommes suivantes pour renflouer son fonds de roulement:

2 ^e année de 3	Habits de pompiers	9 859,97\$
	Génératrice	3 330,76\$
	TOTAL:	13 190,73\$

AVIS DE MOTION POUR DÉCRÉTER LES TAUX DE TAXES

Suite à l'adoption du budget 2004, la municipalité devra décréter par règlement les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget. À cet effet, un avis de motion est présenté.

ATTENDU QUE les taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation de services municipaux prévus au budget 2004 doivent être imposés par règlement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet que, lors d'une prochaine session du Conseil municipal, un règlement sera présenté décrétant les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget prévu pour l'exercice financier 2004.

DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR ARRÉRAGES DE TAXES

En 2002 et en 2003, le taux d'intérêt pour arrérages de taxes était de l'ordre de 12%.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le taux chargé aux contribuables qui n'ont pas acquitté leurs comptes de taxes dans les délais prescrits sera de l'ordre de 12% pour l'année 2004.

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉCEMBRE

Le bureau municipal étant fermé pendant la période des Fêtes et l'année financière se terminant le 31 décembre 2003, le secrétaire demande l'autorisation de payer les comptes de décembre aux fournisseurs avant la fin de l'année 2003. Ces comptes seront présentés au Conseil à la séance régulière qui aura lieu le 12 janvier 2004, et non pas le 5 janvier 2004, puisque le 7 mars 1994 la municipalité a passé un règlement (N° 1311994) qui décrète que la session régulière prévue le premier lundi du mois de janvier est déplacée au deuxième lundi du même mois afin d'accorder plus de temps au personnel administratif en vue de la préparation de la séance régulière

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le secrétaire-trésorier à payer les comptes du mois de décembre 2003 immédiatement avant la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;

QUE ces comptes payés soient présentés à la séance régulière du 12 janvier 2004.

PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'O.M.H. 2004

BUDGET COMPARATIF	2003	2004
Revenus	118 542	127 947
Dépenses		
- Administration	10 950	11 532
- Conciergerie – entretien	29 904	35 413
- Énergie – taxes – assurances	79 576	89 712
- Remplacement – amélioration *	43 000	47 500
- Financement	85 290	85 238
- Service à la clientèle	7 350	7 750
Total des dépenses:	256 070	277 145
Déficit	137 528	149 198
Partage du déficit		
- S.H.Q. (90%)	123 775	134 278
- Municipalité (10%)	13 753	14 920
* Remise à neuf de logements:		31 500
Refaire les galeries des logements-familles:		16 000

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a adopté son budget d'opération se terminant le 31 décembre 2004;

ATTENDU QUE ce budget est soumis à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour étude et approbation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte et approuve le budget de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU JOURNAL L'ÉCHO

Pour remplir adéquatement et de façon continue sa mission dans la communauté, le journal «L'Écho de St-François» demande à la municipalité une aide financière annuelle de 4 300\$ pour une entente triennale débutant le 1^{er} janvier 2004 et se terminant le 31 décembre 2006. Cette aide financière, si elle est acceptée, assurerait le maintien des activités du journal communautaire.

CONSIDÉRANT QUE le journal local «L'Écho de Saint-François» est un outil d'information qui permet aux résidents de suivre les décisions prises par le gouvernement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le journal communautaire «L'Écho de Saint-François» est également un excellent véhicule d'information pour tous les autres organismes oeuvrant dans la municipalité;

CONSIDÉRANT la qualité de présentation de ce journal local affichée depuis sa fondation;

CONSIDÉRANT QUE pour remplir adéquatement et de façon continue sa mission dans la communauté le journal aurait besoin d'une aide financière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'octroyer une aide financière de deux mille cinq cents dollars (2 500\$) pour l'année 2004 au journal communautaire «L'Écho de Saint-François» pour assurer sa continuité;

QUE ce montant soit négociable à chaque année.

PRÉSENTATION AUX ÉLUS D'UN TABLEAU À JOUR DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE LA MUNICIPALITÉ

Le secrétaire municipal remet aux élus un tableau complet des emprunts actuels à long terme de la municipalité. C'est à titre informatif.

DÉSIGNATION DE 2 MEMBRES DU CONSEIL POUR FAIRE PARTIE DU COMITÉ DE PROTECTION INCENDIE

Jeudi le 6 novembre 2003, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud signait une entente en matière de protection incendie avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Celle-ci va entrer en vigueur officiellement le 1^{er} janvier 2004.

Il est stipulé à l'article 6 de ladite entente que le comité sera composé de deux délégués de chacune des municipalités parties à l'entente.

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour la protection contre l'incendie prévoit (article 5) la constitution d'un comité intermunicipal sous le nom de «Comité intermunicipal de protection contre l'incendie»;

CONSIDÉRANT QUE deux délégués de chacune des municipalités parties à l'entente doivent être désignés pour siéger sur ledit comité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a déjà rempli cette obligation en désignant messieurs Alain Fortier et Claude Fiset pour siéger sur le comité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur François Létourneau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désignent, pour représenter la municipalité sur le «Comité intermunicipal de protection contre l'incendie» messieurs Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin.

À TITRE INFORMATIF

Le secrétaire municipal avise son conseil qu'une copie signée de l'entente en matière de protection incendie avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a été acheminée à l'assureur de la municipalité et à Cauca afin qu'ils puissent mettre à jour leur protocole d'ici le premier janvier 2004.

CAMION INCENDIE AUTO-POMPE

Le camion incendie autopompe a été envoyé chez «Équipements d'incendie Levasseur inc.» pour une estimation de réparation à effectuer à la pompe et à la transmission de la pompe du camion. Le secrétaire vous remet une copie de cette dernière.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de faire réparer seulement la pompe sur le camion incendie;

QUE «Équipements d'incendie Levasseur inc.» s'en tiennent strictement à la liste de réparations transmise par le secrétaire municipal le 26 novembre 2003;

QUE «Équipements d'incendie Levasseur inc.» effectuent les réparations au camion le plus rapidement possible;

QUE «Équipements d'incendie Levasseur inc.» procèdent à des essais d'étanchéité lorsque la pompe sera remontée.

ASSURANCES COLLECTIVES

Les employés de la municipalité ont un régime d'assurance collective. 50% est assumé par la municipalité et 50% par les employés. Le régime est annuel et renouvelable à chaque début d'année.

Comme les primes d'assurances augmentaient beaucoup chez Desjardins, le secrétaire a demandé au courtier, monsieur Bertrand Bélanger, d'aller en soumission auprès d'autres compagnies. À la lueur des résultats et ce, pour exactement la même protection, c'est la compagnie «Great-West» qui est sortie moins cher.

Le secrétaire remet aux élus un tableau où il est possible de voir les comparatifs entre Desjardins et Great-West.

	Desjardins	Great-West
Prime totale	21 274,28\$	16 947,98\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Gaston Garant
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission en assurance collective de la compagnie «Great-West»;

QUE ce changement soit effectif dès maintenant;

QUE la prime demandée par «Great-West» soit valable pour les vingt-six (26) prochains mois.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MONTMAGNY

Conformément à l'article 53.18 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC de Montmagny a adopté le 9 septembre 2003 son plan de gestion des matières résiduelles (règlement n° 2003-21).

Une copie de ce document volumineux est remise à chacun des élus.

RAPPEL CONCERNANT LE REFINANCEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le secrétaire, lors d'une rencontre précédente, avait avisé le Conseil que les règlements d'emprunt N° 147-1996, N° 157-1997, N° 158-1997 et N° 159-1997 (164-1997) venaient à échéance le 12 janvier 2004 et qu'ils devaient être refinancés.

Le montant à refinancer est de l'ordre de 2 096 000\$ pour les 15 prochaines années. Originellement, le montant était de l'ordre de 2 497 000\$.

Le service du financement municipal a procédé à la publication de l'avis de la demande de soumissions pour l'émission d'obligations conformément à la loi. L'ouverture des soumissions reçues se fera le lundi 15 décembre 2003 à 11h00. Une fois les soumissions ouvertes, le service du financement municipal communiquera les résultats dans l'heure qui suit. Il ne restera qu'à adopter les résolutions nécessaires et à les transmettre au MAMM.

EMBAUCHE DES POMPIERS DE SAINT-PIERRE

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a signé une entente à l'effet qu'à compter du 1er janvier 2004, elle va protéger en sécurité incendie la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Actuellement, cinq (5) pompiers de Saint-Pierre vont se greffer à la brigade incendie de Saint-François, soit:

Monsieur Claude Fiset

Monsieur Alain Fortier

Monsieur Jean-Pierre Morin

Monsieur Ghislain Proulx

Monsieur Pierre Nicole

Pour officialiser le tout, il faudrait les nommer par voie de résolution.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud va protéger en matière de protection incendie la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud à partir du premier janvier 2004;

ATTENDU QUE la brigade incendie de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud va être complètement intégrée à la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à partir du premier janvier 2004;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne officiellement les personnes suivantes pour intégrer, à partir du premier janvier 2004, la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud:

Monsieur Claude Fiset	Monsieur Alain Fortier
Monsieur Jean-Pierre Morin	Monsieur Ghislain Proulx
Monsieur Pierre Nicole	

NOMINATION D'UN CHEF ADJOINT

À l'article 8 de l'entente en matière de protection incendie, il est stipulé que «Les pouvoirs du chef pompier, en cas d'absence ou de maladie, sont exercés par le chef adjoint, dûment nommé par résolution».

Hors, il n'y a pas de chef adjoint de nommé présentement. Il faudrait corriger la situation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme officiellement monsieur Jacques Théberge en tant que chef adjoint à la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

PROPOSITION DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION DE SITES INTERNET POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MONTMAGNY

Au printemps 2003, Imedia.com a accepté d'être partenaire dans l'encadrement de deux jeunes qui ont réalisé un site Internet pour la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet. Il avait été convenu avec les responsables du dossier que le développement du site (design et architecture) serait éventuellement offert aux autres municipalités de la MRC de Montmagny via des propositions de réalisation de site où seraient appliquées les économies d'échelle de développement.

Différentes options sont offertes aux municipalités dépendant de leurs besoins.

Un document est remis aux élus afin qu'ils puissent prendre connaissance des contenus proposés.

Le Conseil municipal trouve très intéressante l'idée de concevoir un site Internet pour la municipalité. Il va prendre le temps de bien examiner les différentes options qui lui sont proposées et va s'informer si ça ne pourrait pas être financé par le pacte rural.

DEMANDE DE TRAVERSE DE ROUTE

Le «Club Motoneige Le Petit Canton» a été obligé de changer une partie du trajet de son sentier de motoneige.

Dorénavant, les usagers devront traverser le chemin Montée de la Rivière du Sud (Route Rivard) à la hauteur de la ligne hydroélectrique ainsi que le chemin Saint-François Ouest (route 228) sur les terres de la Ferme Parile, légèrement à l'est de la résidence de monsieur Claude Paré. Évidemment, monsieur Paré est consentant.

Le «Club Motoneige Le Petit Canton» demande à la municipalité de l'autoriser, par voie de résolution, à traverser le chemin Montée de la Rivière du Sud et le chemin St-François Ouest aux endroits décrits ci-haut.

Le Club veut aussi qu'une signalisation appropriée soit installée pour les automobilistes (2 panneaux indiquant motoneige et 2 panneaux annonçant qu'il y a des traverses de motoneige). L'installation de la signalisation appropriée à l'intention des motoneigistes sur le sentier sera de la responsabilité du Club.

Le Club certifie qu'il a obtenu tous les droits de passage nécessaires auprès des propriétaires concernés ainsi qu'auprès de la Société Hydro-Québec.

ATTENDU QU'il incombe à la municipalité de rendre sécuritaires les traverses de chemin pour les motoneiges et les quads sur son territoire par une signalisation bien appropriée;

ATTENDU QUE le «Club Motoneige Le Petit Canton» signifie à la municipalité qu'une modification a été apportée à un tronçon de leur sentier justement sur notre territoire;

ATTENDU QUE le «Club Motoneige Le Petit Canton» avise la municipalité que les motoneigistes devront traverser le chemin Montée de la Rivière du Sud (route Rivard) et les chemins St-François Ouest à des endroits bien précis;

ATTENDU QUE le «Club Motoneige Le Petit Canton» fait la demande à la municipalité de sécuriser les deux endroits en achetant et en installant les panneaux de signalisation appropriés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le secrétaire municipal pour acheter les panneaux de signalisation requis à ces deux traverses de chemin.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit ajournée.

La séance régulière est ajournée au lundi 15 décembre 2003 à vingt et une heures trente minutes.

Adoptée unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Sec.-très.

Camion de marque Internationale à vendre

La municipalité met en vente un camion de marque Internationale 1983. C'est un véhicule à six roues, moteur à essence, boîte dompeuse, cabine double pour passagers, en bonne condition.

Vous pouvez le voir entre le garage municipal et le poste à incendie.

Le prix de départ demandé est de 3 000\$

Vous avez jusqu'au 16 janvier 2004 pour présenter une offre d'achat soit par écrit, soit par télécopieur (259-2056), soit par téléphone (259-7228).

L'adresse de la municipalité est: 534, ch. St-François Ouest, Saint-François.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune offre présentée.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance ajournée des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 15 décembre 2003, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt et une heures trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Réнал Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

ACCEPTATION DES COMPTES DE DÉCEMBRE (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Remb. activités loisirs (hockey)	300,00
Claude Morin, remb. facture fournitures (garage)	12,98
Pagenet du Canada, location téléavertisseurs	321,04
Hydro-Québec, électricité usine d'épuration	1 057,64
Claude Morin, remb. frais déplacement 137 km	54,80
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 455 km	182,00
Hydro-Québec, électricité éclairage public	526,02
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges décembre 2003	1 071,61
L'Écho St-François, publicité en décembre	455,00
Les Concassés du Cap:	
Collecte de novembre 2003	3 741,19
Transport conteneurs (garage)	1 501,08
	5 242,27
Commission scolaire de la Côte du Sud, formation pompiers	122,00
Bureautique Côte Sud:	
Contrat photocopieur	72,26
Encre télécopieur	149,52
Papeterie	7,01
Dactylo (15")	648,28
	877,07
Activité socio communautaire	57,51
Ministre des Finances, droits annuels barrages	1 042,00
Pétroles JMB:	
Huile chauffage M. Paroisse	477,97
Huile chauffage Garage	207,39

Diesel.....	1807,20.....	2 492,56
Cytech Mercier, réparation lumière de rue		315,97
Martin Simard Transport, 19 voyages de neige		434,03
Sable Marco, sel à glace en vrac		1 647,22
Unibéton, sable et sel 9%		2 002,55
Praxair, location bouteilles.....		27,84
Mario Gaumont, matériel équipement		533,38
Les Automobiles Chabot, pièce souffleur		284,11
Garage Minville inc., pièce souffleur		124,23
Propane GRG, propane Caserne incendie		213,77
Claude Morin, remb. frais déplacement 269 km		107,60
MRC Montmagny, collecte sélective novembre		587,59
Lame, pièces pelle rétrocaveuse		71,93
Plamondon Camquip, pieces camion Ford.....	1 710,36	
Pétrole JMB, diesel		864,95
TOTAL:		22 740,03

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ENTENTE CONCERNANT L'EAU POTABLE

Il y a déjà plusieurs mois qu'un projet d'entente intermunicipale relatif à l'alimentation en eau potable entre Saint-François et Saint-Pierre est sur la table. Ce dernier a été révisé et peaufiné à maintes reprises. Maintenant, nous sommes rendus à l'étape de la signature des représentants autorisés par chacune des municipalités concernées.

Est-ce que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour signer ladite entente avec la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour signer l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et prévoyant une fourniture de services à la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE les annexes A, B, C et D fassent partie intégrante à l'entente.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS

À la séance régulière du 3 novembre 2003, la municipalité a présenté un avis de motion

(résolution No 209-2003) annonçant l'adoption d'un règlement d'emprunt concernant strictement les honoraires professionnels en vue de la conception des plans et devis de la future usine de filtration d'eau potable (article 1061 du Code municipal).

Les honoraires pour les plans et devis représentent 10% des coûts directs des travaux auxquels nous appliquons les taxes nettes de 11.025%.

Un règlement d'emprunt vous est soumis pour fin d'acceptation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud adopte le règlement d'emprunt N° 194-2003 visant l'établissement de plans et devis pour la mise à la norme des installations d'eau potable dans le cadre d'une entente intermunicipale intervenue avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, pour un montant n'excédant pas 639 500\$, remboursable en 20 ans.

RÈGLEMENT NUMÉRO 194-2003 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS POUR LA MISE À LA NORME DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 639 500\$, REMBOURSABLE EN 20 ANS

ASSEMBLÉE régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M.R.C. de Montmagny, tenue le 15 décembre 2003 à vingt et une heures trente minutes, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents: Son honneur le maire: M. PIERRE JEAN. Les membres du conseil: MM. Yves Laflamme, Auguste Boulet, Jean-Yves Gosselin, François Létourneau, Gaston Garant, Réнал Roy.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Attendu que dans le cadre de l'élaboration des nouvelles normes régissant la qualité de l'eau potable au Québec, la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a entrepris des études préliminaires et des travaux de recherche en eau en vue de modifier ses infrastructures d'alimentation en eau potable pour respecter les nouvelles normes;

Attendu que les firmes BPR Groupe-conseil et Experts-conseils André Laforest inc. (hydrogéologue) ont été mandatées dans ce dossier;

Attendu que le ministère de l'Environnement du Québec exige de la municipalité de procéder à la mise aux normes de ses infrastructures d'alimentation en eau potable;

Attendu que des études ont été réalisées conjointement avec les municipalités de Berthier-sur-Mer et de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud dans le cadre d'un éventuel projet d'intégration des réseaux d'aqueduc;

Attendu que la volonté du conseil municipal est de réaliser les travaux de mise aux normes de ses infrastructures afin de se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement;

Attendu qu'une entente intermunicipale relativement à la mise aux normes et à

l'alimentation en eau potable est intervenue entre la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

Attendu qu'un règlement d'emprunt est nécessaire et dont l'unique objet est l'établissement de plans et devis et, en ce sens, ne requiert que l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole selon l'article 1061 alinéa 3 du Code municipal;

Attendu qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la séance régulière du 3 novembre 2003;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ PAR RÈGLEMENT DE CETTE MUNICIPALITÉ CE QUI SUIT :

1- OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil décrète la réalisation, par la firme BPR Groupe-conseil, des plans et devis, y compris la réalisation d'études préliminaires, pour la mise aux normes des installations d'eau potable de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le tout selon la description du projet et l'estimation préliminaire de celui-ci apparaissant au document préparé par monsieur Michel Tétreault, ingénieur de la firme BPR Groupe-conseil, en date du 12 décembre 2003 et portant la référence M64-00-24, dont un exemplaire est joint au présent règlement sous la cote Annexe «A» pour en faire partie intégrante comme si ici au long récit.

2- DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins d'assumer les honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de l'objet du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 639 500 \$ telle que plus amplement détaillée au document précité joint en Annexe «A» au présent règlement.

3- EMPRUNT

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, ce conseil est autorisé, par les présentes, à emprunter une somme n'excédant pas 639 500\$, remboursable sur une période de 20 ans.

4- PAIEMENT DE L'EMPRUNT

4.1 IMPOSITION SUR L'ENSEMBLE DES IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 15% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4.2- IMPOSITION AU SECTEUR DESSERVI PAR L'AQUEDUC

4.2.1- Description du secteur desservi par l'aqueduc

Le secteur desservi aux fins de l'imposition de la taxe de secteur prévue à l'article 4.2.2 est constitué des immeubles situés en bordure du liséré bleu au plan joint en Annexe «B» et desservis par l'aqueduc.

4.2.2 Imposition de la taxe de secteur aqueduc

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 85% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation défini à l'article 4.2.1, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué suivant le tableau apparaissant à l'article 5 à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 85% des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

4.3- APPROPRIATION DE LA QUOTE-PART

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital du solde des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, le conseil approprie au fonds général les sommes nécessaires constituées par le versement de la quote-part annuelle de la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud partie à l'entente intermunicipale mentionnée au premier alinéa, quote-part établie suivant les règles de répartition des coûts prévues à cette entente intermunicipale.

5- CATÉGORIES D'IMMEUBLES

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
A. Résidence unifamiliale	1 unité
B. Immeuble résidentiel autre que résidence unifamiliale	1 unité par logement
C. Maison de chambres (gîte) incluant la résidence, ou résidence pour personnes âgées, ou résidence d'accueil, ou motel	1 unité plus 0,25 unité par chambre offerte en location
D. Hôtel avec chambre et/ou motel	2 unités + 0,25 unité par motel ou chambre offerte en location
E. Terrain vacant constructible de 25 mètres et plus de frontage: - Terrain de moins de 200 mètres de frontage - Terrain de 200 mètres de frontage et plus	0,75 unité par tranche de 25 mètres de frontage 3 unités maximum 4 unités maximum
F. Exploitation agricole	1 unité par 12 unités animales *
G. Institution financière	2 unités
H. Pharmacie	1,5 unité

I.	CLSC	3,5 unités
J.	Salle de quilles	2 unités
K.	Salon de coiffure	1 unité
L.	Commerce d'alimentation	1 unité
M.	Commerce d'alimentation avec boucherie	2 unités
N.	Boulangerie	2 unités
O.	Casse-croûte	1 unité
P.	Restaurant saisonnier	1,5 unité
Q.	Restaurant à l'année	2 unités
R.	Quincaillerie	1 unité
S.	Garage	1,5 unité
T.	Industrie ou commerce dont la consommation d'eau est contrôlée par un compteur d'eau	1 unité par 365 m ³ /an
U.	Commerce de service intégré à la résidence et non spécifiquement énuméré	0,25 unité par commerce
V.	Tout autre immeuble ou local commercial de service industriel ou institutionnel non spécifiquement énuméré	1 unité par commerce, industrie ou institution
X.	Tout immeuble ou local non mentionné précédemment et non accessoire à une résidence	0,75 unité
Z.	Camping incluant chalet et cabine pour location saisonnière	3 unités
AA.	Résidence unifamiliale avec un élevage de chiens	1,25 unité

* Aux fins de l'application du présent règlement, est équivalente à une unité animale, une unité animale telle que décrite au Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale (R.R.Q, 1981, c. Q-2, r. 18)

6- SUBVENTIONS

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 3 du présent règlement, notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'aide financière promise de la société «Infrastructures-Québec» en vertu de la lettre du 29 septembre 2003 jointe en Annexe C au présent règlement.

7- SIGNATURE

Son honneur le maire et le secrétaire-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour

et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution du présent règlement.

8- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MANDAT À ACCORDER À BPR

C'est le Groupe-Conseil BPR qui s'est occupé de toute la partie de la recherche en eau potable.

Maintenant, il faut entreprendre une nouvelle étape soit la conception des plans et devis de la future usine de filtration en eau potable. Pour être en règle, il faut accorder par voie de résolution un mandat d'ingénierie globale à BPR.

CONSIDÉRANT QUE «BPR Groupe-Conseil» s'occupe du dossier de l'eau potable de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud depuis que le ministère de l'Environnement l'a avisée, en juin 2001, que son eau potable ne répondait pas toujours aux normes exigées;

CONSIDÉRANT QUE «BPR Groupe-Conseil» connaît très bien la problématique de l'eau potable à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud parce que c'est elle qui avait été mandatée et qui a réalisé les études préliminaires en vue de modifier les infrastructures d'alimentation en eau potable de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, en tant que maître d'œuvre, retient les services de «BPR Groupe-Conseil» et lui accorde un mandat d'ingénierie global qui va consister à réaliser tous les travaux de mise aux normes des infrastructures afin de se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement (conception des plans et devis, construction de l'usine de filtration et tests finaux).

AUTORISATION

Il faut également autoriser par voie de résolution monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier à signer tous les documents en provenance de BPR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réнал Roy

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le Maire et le secrétaire-trésorier à signer tous les documents en provenance de la firme «BPR Groupe-Conseil».

COMITÉ INTERMUNICIPAL

À l'article 4 de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable, il est dit:

«Les municipalités parties à l'entente conviennent de former un comité consultatif intermunicipal sous le nom de «Comité intermunicipal de l'aqueduc Saint-François/Saint Pierre», ci-après appelé le comité.»

«Le comité sera composé de deux membres de chacun des conseils des municipalités parties à l'entente.»

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne les personnes suivantes pour faire partie du comité intermunicipal.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne messieurs Auguste Boulet et Gaston Garant comme représentants de la municipalité sur le comité consultatif intermunicipal de l'aqueduc Saint-François/Saint-Pierre.

ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE MONTMAGNY CONCERNANT LES SERVICES DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La présente entente a pour objet le partage en commun d'une ressource humaine pour la fourniture des services d'inspection municipale aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur pour chaque municipalité partie à l'entente.

La ressource commune s'appelle monsieur Nicolas Pilote et les municipalités parties à l'entente sont: Saint-Paul-de-Montminy, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues et la MRC de Montmagny.

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a réservé pour 2004 une banque de 328 heures pour un coût total de 11 878\$. Cela équivaut à une journée/semaine. L'année dernière, l'inspecteur municipal venait travailler à Saint-François l'équivalent de 1? journée/semaine.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de signer l'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement;

QUE la présente entente entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004 pour une période d'une (1) année.

AUTORISATION

Il faut désigner par voie de résolution les personnes autorisées à signer l'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier à signer l'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource commune en fourniture de services d'inspection municipale.

ENTENTE POUR LES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

La piscine Guylaine Cloutier et l'aréna de Montmagny ont été désignés par la Commission municipale du Québec comme des équipements supralocaux.

Après maintes discussions entre les municipalités visées et la Ville de Montmagny, deux ententes sont proposées par la Ville: une touchant la piscine et l'autre touchant l'aréna. Des copies de ces ententes ont été remises aux élus afin qu'ils puissent bien en prendre connaissance. Maintenant, s'il n'y a aucun changement à apporter, il faut endosser lesdites ententes en désignant monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier comme personnes autorisées à les signer.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

accepte de signer:

l'entente concernant la piscine Guylaine Cloutier

ET

l'entente concernant l'aréna

avec la Ville de Montmagny et elle autorise monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier à signer chacune de ces ententes dans le dossier des équipements supralocaux.

REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT À LONG TERME

Les règlements d'emprunt N° 147-1996, N° 157-1997, N° 158-1997 et N° 159-1997 (164-1997) viennent à échéance le 12 janvier 2004.

Le montant à refinancer est de l'ordre de 2 096 000\$ pour les quinze (15) prochaines années. Originellement, le montant était de l'ordre de 2 497 000\$.

Le service du financement municipal a procédé à la publication de l'avis de la demande de soumissions pour l'émission d'obligations conformément à la loi. L'ouverture des soumissions reçues se fera le lundi 15 décembre 2003 à 11 h. Une fois les soumissions ouvertes, le service du financement municipal communiquera les résultats dans l'heure qui suit.

Le secrétaire vous transmet une copie des résultats.

Résolution d'adjudication dans le cadre des appels d'offres publics adjugés au plus bas soumissionnaire

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud dans la MRC de Montmagny entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements Nos 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997 (164-1997);

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 096 000\$; datée du 12 janvier 2004;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

97 000\$	2,55%	2005
102 000\$	2,70%	2006
107 000\$	3,25%	2007
112 000\$	3,65%	2008
1 678 000\$	4,00%	2009

PRIX: 98.28900

coût réel: 4.33468%

- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. – R.B.C. DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

97 000\$	2,75%	2005
102 000\$	2,85%	2006
107 000\$	3,35%	2007
112 000\$	3,65%	2008
1 678 000\$	4,00%	2009

PRIX: 98.2180

COÛT RÉEL: 4.36171%

- CIBC MARCHÉS MONDIAUX INC.

97 000\$	2,60%	2005
102 000\$	2,75%	2006
107 000\$	3,30%	2007
112 000\$	3,70%	2008
1 678 000\$	4,05%	2009

PRIX: 98.30700

COÛT RÉEL: 4.38066%

- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

97 000\$	2,55%	2005
102 000\$	2,70%	2006
107 000\$	3,25%	2007
112 000\$	3,65%	2008
1 678 000\$	4,00%	2009

PRIX: 97.93900

COÛT RÉEL: 4.42240%

ATTENDU QUE l'offre présentée par Financière Banque Nationale s'avère la plus avantageuse pour la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'émission d'obligations au montant de 2 096 000\$ de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud soit adjugée à Financière Banque Nationale;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE Monsieur le Maire, Pierre Jean, et monsieur le secrétaire-trésorier, Yves Laflamme, sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;

ATTENDU QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises».

Résolution de concordance

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 096 000\$ en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

ANNÉES	147-1996	147-1996	157-1997	157-1997	158-1997	159-1997 (164-1997)	TOTAL	
1 2005	6 900	4 500	50 300	8 900	8 500	17 900	97 000	
2 2006	7 200	4 800	53 000	9 400	8 900	18 700	102 000	
3 2007	7 600	5 000	55 500	9 800	9 400	19 700	107 000	
4 2008	8 000	5 200	58 000	10 300	9 800	20 700	112 000	
5 2009	8 300	5 500	61 200	10 800	10 400	21 800	118 000	1 678 000
6 2010	8 800	5 800	64 400	11 400	10 800	22 800	124 000	1 560 000
7 2011	9 200	6 000	67 600	11 900	11 400	23 900	130 000	échéance (6 à 15)
8 2012	9 700	6 400	71 100	12 600	12 000	25 200	137 000	
9 2013	10 200	6 700	75 100	13 100	12 500	26 400	144 000	
10 2014	10 700	7 000	78 600	13 800	13 200	27 700	151 000	
11 2015	11 200	7 400	82 000	14 500	13 800	29 100	158 000	
12 2016	11 700	7 700	86 100	15 300	14 600	30 600	166 000	
13 2017	12 400	8 100	90 200	16 000	15 200	32 100	174 000	
14 2018	13 000	8 600	94 800	16 800	16 100	33 700	183 000	
15 2019	13 600	8 900	100 700	17 600	16 800	35 400	193 000	
TOTAL	148 500	97 600	1 088 600	192 200	183 400	385 700	2 096 000	
ANNÉE 5	110 500	72 600	810 600	143 000	136 400	286 900	1 560 000	

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 096 000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 janvier 2004;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière suivante: Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement soit le 12 juillet et le 12 janvier de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Résolution de courte échéance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
 APPUYÉ par monsieur François Létourneau
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 096 000\$, effectué en vertu des règlements numéros: 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997 (164-1997), la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 12 janvier 2004); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros: 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997 (164-1997), chaque émission subséquente devra être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt. Finalement, cela va se terminer par la certification du tableau d'amortissement combiné des règlements qui font partie de la présente émission.

ENGAGEMENT DE POMPIERS

Monsieur Jason Picard de Saint-Pierre et monsieur Pierre-Luc Émond de Saint-François sont deux jeunes hommes dans la vingtaine qui sont très intéressés à joindre la brigade incendie. Le chef pompier, monsieur Sylvain Lamonde, les a rencontrés et a discuté avec eux. Aussi, recommande-t-il au Conseil municipal de les engager.

Pierre-Luc Émond comblerait le départ de monsieur Luc Lemieux. Jason Picard s'ajouterait aux pompiers qui résident à Saint-Pierre.

CONSIDÉRANT QUE la brigade incendie avance en âge et qu'elle doit voir immédiatement à se renouveler afin de ne pas être aux prises avec un problème de pénurie de personnel dans les années futures;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'engager messieurs Jason Picard et Pierre-Luc Émond à titre de pompiers volontaires;

QUE ces engagements entrent en force immédiatement.

À TITRE INFORMATIF

Le ministère de la Sécurité publique a alloué une aide financière de 28 116,58\$ pour les travaux de réparation qui ont été effectués au pont de la Montée Morigeau à l'été 2003.

Le ministère de la Sécurité publique avait alloué une aide financière de 12 574,72\$ pour les travaux effectués au pont de la Montée de la Rivière du Sud (Route Rivard) à l'été 2002.

Donc, globalement, l'aide financière accordée en jumelant les deux cas s'élève à 40 691,29\$. Les dommages admissibles se sont élevés à 59 082,06\$. Donc, en pourcentage, la municipalité a été subventionnée à un taux de 68,9% par le ministère.

SITE WEB

La municipalité avait manifesté beaucoup d'intérêt au projet de réalisation d'un site WEB. L'est-elle toujours et si oui, quel forfait lui convient le mieux?

En passant, la réalisation du site WEB est admissible au pacte rural. Le secrétaire vous présente différents forfaits offerts. Il présente également un portrait de ce que les autres municipalités ont retenu, du moins celles qui n'en avaient pas.

La municipalité est toujours très intéressée au projet de réalisation d'un site WEB. Par contre, elle reporte sa décision finale en janvier 2004. À ce moment-là, elle devrait être en mesure de déterminer le forfait qui lui convient le mieux.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur François Létourneau
 ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.

Adoptée unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Sec.-trés.

Containers usagés à vendre

2 containers usagés en métal sont à vendre. Les dimensions sont les suivantes:

4 pi de haut x 3 pi de large x 51/2 pi de long

Les 2 containers sont munis de roulettes pour les déplacer plus facilement

Vous pouvez les voir car ils sont situés à l'arrière du Centre des Loisirs

Vous avez jusqu'au 16 janvier 2004 pour présenter une offre d'achat soit par écrit, soit par télécopieur (259-2056), soit par téléphone (259-7228).

L'adresse de la municipalité est: 534, ch. St-François Ouest, Saint-François

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune offre présentée.

MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD BUDGET 2004

	BUDGET 2003	BUDGET 2004	ÉCART
	\$	\$	\$
REVENUS			
Taxe foncière générale à .655	552 954	542 354	-10 600
Police à .185	135 492	153 184	17 692
Voirie à .25	183 097	207 005	23 908
TVQ Bouchard à .03	21 971	24 840	2 869
Protection incendie	34 037	38 328	4 291
Assainissement opération	48 189	49 316	1 127
Assainissement AIDA	52 791	20 631	-32 160
Assainissement PADEM	48 702	24 256	-24 446
Service aqueduc (190\$)	100 900	101 000	100
Service enlèvement vidanges (68,74\$)	36 000	44 867	8 867
Collecte sélective (58,29)	32 360	37 306	4 946
Bacs	25 708	23 105	-2 603
Eclairage public (30\$)	10 860	10 890	30
Ramassage neige (75\$)	9 000	9 300	300
Compensation Ecole	4 950	14 865	9 915
TGE Fonds spécial.	16 500	16 525	25
Terres publiques.	1 110	2 000	890
Diversification des revenus	10 800	14 500	3 700
Services rendus aux organismes	4 700	1 000	-3 700
Protection incendie (St-Pierre)	30 425	30 425	
Maison Paroisse, loyers	9 850	12 490	2 640
Pavillon Bédard, loyers	16 800	17 160	360
Location équipement (TRANSPORT)	3 000	6 000	3 000
Racc. réseau d'aqueduc (HYGIENE)	1 000	0	-1 000
ADMINISTRATION, Photocopies etc.	1 850	1 500	-350
Loisirs et Culture	0	500	500
Location Chalet Club VTT.	500	0	-500
Permis municipaux	2 000	2 000	0
Droit de mutation.	5 000	5 000	0
Amendes et pénalités.	2 000	3 000	1 000
Intérêts arrérage de taxes.	1 000	1 500	500
Ristourne	1 000	5 000	4 000
Intérêts sur placement	6 000	1 000	-5 000
Autres	500	500	0
Contrat déneigement route 228	13 435	13 435	0
Compensation voirie	78 831	78 831	0
Loisirs et Culture	1 200	1 200	0
Subvention assainissement des eaux	134 000	129 450	-4 550
Appropriation de surplus	50 000	100 000	50 000
Autres	60 000		
TOTAL DES REVENUS	1 658 087	1 804 263	146 176
DÉPENSES			
ADMINISTRATION			
Administration	127 827	134 104	6 277
Quote-part MRC-Législation.	4 472	4 410	-62

Cour municipale coût fixe	900	900	0
Cour municipale coûts variables.....	500	500	0
Publicité-information	900	800	-100
Frais de congrès	500	500	0
Sociaux communautaire.....	7 900	5 900	-2 000
Service architecte.....	1 000	1 000	0
Service arpenteur.....	1 000	1 000	0
Service juridique	4 000	4 000	0
Vérification	3 800	4 000	200
Contrat service informatique.....	3 035	3 035	0
Traitement des données	250	250	0
Internet haute vitesse.....	1 675	1 675	
Evaluation et mutations	200	300	100
Formation & perfectionnement.....	1 000	1 000	0
Mise à jour codes municipaux	200	200	0
Assurances feu, responsabilité.....	31 040	34 490	3 450
Cotisations, abonnements	1 200	1 200	0
Entretien photocopieur.....	1 000	1 000	0
Équipement bureau (informatique)	1 500	1 000	-500
Fourniture bureau.....	4 100	4 500	400
Contribution journal L'Echo	6 200	11 000	4 800
Commission Transport	110	110	0
Remb. taxes années antérieures.....	1 000	1 000	0
Salaires employés	2 500	2 000	-500
Avantages sociaux.....	330	300	-30
CSST.....	100	75	-25
Entretien Maison Paroisse.....	18 000	20 000	2 000
Entretien Pavillon Bédard	1 400	1 400	0
Entretien Annexe M. Paroisse	250	250	0
Entretien Atelier	100	100	0
Enseigne Quatre-chemins	450	300	-150
Parc Morigeau.....	300	400	100
Rémunération officiers d'élection.....	1 700	1 700	0
Publicité-information	300	300	0
Fourniture bureau élection	500	500	0
Quote-part MRC évaluation	30 932	32 987	2 055
TOTAL:	260 496	278 186	17 690
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Service Sûreté du Québec	131 084	133 692	2 608
Administration	17 650	24 320	6 670
Radio	1 000	1 000	0
Téléavertisseur.....	4 000	5 300	1 300
Frais de formation	4 000	6 000	2 000
Immatriculation des camions.....	1 250	1 300	50
Location équipement incendie.....	3 000	6 000	3 000
Entretien équipements-véhicules.....	3 000	5 000	2 000
Entretien Caserne incendie	1 000	1 000	0
Essence & diesel	1 000	1 200	200
Chauffage Caserne incendie	3 000	4 000	1 000
Matériel divers.....	2 800	3 605	805
Vêtements, chaussures etc.....	500	500	0
Electricité Caserne incendie	1 000	1 000	0

Atelier Mécanique	1 520	2 850	1 330
Extincteurs	200	200	0
Quote-part MRC-Télémetrie	1 710	405	-1 305
TOTAL:	177 714	197 372	19 658

TRANSPORT (VOIRIE)

Administration	85 400	85 610	210
Service scientifique et génie	2 000	3 000	1 000
Immatriculation véhicules	3 000	3 400	400
Registre exploitants véhicules lourds	110	110	0
Fauchage des chemins	3 000	3 000	0
Location machinerie	6 000	4 000	-2 000
Droit passage rivière	175		
Signalisation (matériel)	3 000	2 500	-500
Entretien chemins, rues, ponceaux	25 718	16 362	-9 356
Ponts	2 000	2 000	
Entretien réparation machinerie	14 800	15 900	1 100
Trottoirs	1 000	1 000	0
Lignage de rue	4 000	4 000	0
Gravier, sable, ciment	5 000	5 000	0
Asphalte	10 000	25 000	15 000
Essence machinerie	4 500	2 500	-2 000
Pièces et accessoires	8 000	8 000	0
Atelier mécanique	20 625	23 200	2 575
Signalisation	1 180	2 285	1 105
TOTAL VOIRIE:	197 333	207 042	9 709

TRANSPORT (DÉNEIGEMENT)

Administration	76 400	80 110	3 710
Radios	500	600	100
Immatriculation véhicules	2 700	2 300	-400
Service location-nettoyage salopettes	1 000	1 100	100
Sani mobile	150	0	-150
Location bélier mécanique	3 500	3 000	-500
Location machinerie	500	500	0
Entretien, réparation véhicules	24 500	24 100	-400
Entretien Garage	2 000	3 000	1 000
Sable et sel	15 000	15 000	0
Essence diesel	30 000	40 000	10 000
Huile à chauffage	3 000	3 000	0
Pièces et accessoires	3 000	3 000	0
Lames de charrue	3 500	4 000	500
Vêtements	200	500	300
Electricité Garage	3 000	2 500	-500
Trousse premiers soins	50	50	0
Réclamation pour dommages	1 000	3 000	2 000
Contrat déneigement rue du Rocher-Site	1 665	1 640	-25
Contrat déneigement Entrée Chamberland	670	670	0
Ramassage neige (secteur village)	8 000	8 000	0
TOTAL DÉNEIGEMENT:	180 335	196 070	15 735
Éclairage public (Hydro-Québec)	6 600	6 600	0
Entretien réseau d'éclairage	2 000	2 000	0
TOTAL TRANSPORT	386 268	411 712	25 444

HYGIÈNE DU MILIEU

Administration	44 715	45 740	1 025
Honoraires préposé chloration	1 000	0	-1 000
Compteurs d'eau	2 000	2 000	
Analyses échantillons d'eau	4 000	3 000	-1 000
Location machinerie	2 000	2 500	500
Entretien réseau aqueduc	1 000	0	-1 000
Borne-fontaine	1 000	1 000	0
Poste de chloration	500	500	0
Barrage-réservoir	22 350	6 000	-16 350
Produit chimique (chlore)	14 000	14 000	0
Pièces et accessoires (aqueduc)	3 000	3 500	500
Electricité Poste chloration	2 500	2 500	0
Assainissement opération (entretien)	7 000	10 000	3 000
Electricité Ass. eaux	9 000	10 500	1 500
Location machinerie	250	250	0
Entretien réseau égout	4 000	2 000	-2 000
Pièces et accessoires (égout)	1 500	1 500	0
Contrat enlèvement vidanges	26 500	26 500	0
Collecte sélective	16 850	16 850	0
Site d'enfouissement	12 860	25 304	12 444
Bacs récupération	25 581	27 094	1 513
Traitement matières recyclables	3 000	7 150	4 150
Nouvelle régie	3 750	4 260	510
Récupération peinture-sapins	1 000	500	-500
Gros container garage municipal	1 500	1 500	0
Boues septiques (Étude)	1 314	1 034	-280
TOTAL:	210 170	215 182	5 012

**URBANISME ET MISE EN VALEUR
DU TERRITOIRE**

Honoraires inspecteur municipal	17 766	11 500	-6 266
Mise à jour règlement d'urbanisme	100	100	0
Numérisation matrices	950	0	-950
Quote-part MRC-urbanisme	30 058	33 094	3 036
VVAP	2 500	2 500	0
Divers	2 500	0	-2 500
Comité d'embellissement	10 000	10 000	0
Site institutionnel	34 000	1 685	-32 315
TOTAL:	63 874	58 879	-4 995

HLM

Administration	4 025	630	-3 395
Contribution déficit HLM	11 108	4 056	-7 052
TOTAL:	79 007	63 565	-15 442

LOISIRS ET CULTURE

Administration	8 110	11 425	3 315
Support technique	150	150	0
Entretien Bibliothèque du Rocher	150	150	0
Cotisation CRSBP	5 645	1 000	-4 645
Contribution Bibliothèque du Rocher	3 150	5 000	1 850

Loyer local Bibliothèque	2 000	2 000	0
Contribution Soc. Conservation Patrimoine	1 500	1 500	0
Projets d'études	3 000		
Entretien Chalet (Club VTT)	500	0	-500
Divers.	5 100	5 500	400
Réfection terrain tennis	10 000		
Contribution Loisirs St-François	61 200	63 000	1 800
Remboursement activités loisirs	1 600	3 000	1 400
TOTAL:	89 105	105 725	16 620

FRAIS DE FINANCEMENT

Intérêts emprunt règ. 160-97	4 005	3 278	-727
Intérêts emprunt règ. 155-97	2 065	1 690	-375
Intérêts emprunt PADEM	86 984	78 527	-8 457
Intérêts emprunt AIDA	13 289	12 053	-1 236
Intérêts emprunt URBANISATION	18 837	21 371	2 534
Intérêts honoraires prof.	14 085	11 543	-2 542
Intérêts emprunt règ. 117.	12 442	11 767	-675
Intérêts pelle rétrocaveuse	900	497	-403
Remboursement fonds roulement	13 191		
Frais bancaires	50	55	5
TOTAL:	152 657	153 972	1 315

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital			
Capital emprunt règ. 160-97	16 400	17 155	755
Capital emprunt règ. 155-97	8 500	8 845	345
Capital emprunt PADEM.	59 986	63 820	3 834
Capital emprunt AIDA.	8 971	9 554	583
Capital emprunt URBANISATION.	16 998	18 055	1 057
Capital honoraires prof.	10 345	10 972	627
Capital emprunt règ. 117.	22 400	23 600	1 200
Capital pelle rétrocaveuse	21 145	21 548	403
TOTAL :	164 745	173 549	8 804

TRANSFERT A L'ÉTAT ACTIVITÉS

INVESTISSEMENT

IMMOBILISATIONS	103 925	205 000	101 075
TOTAL:	103 925	205 000	101 075

GRAND TOTAL DEPENSES:	1 624 087	1 804 263	180 176
------------------------------------	------------------	------------------	----------------

Évaluation imposable total 2004	82 802 200
Proportion médiane	100%
Facteur comparatif	1



Activités de janvier au Club V.T.T.

17 janvier: parade aux flambeaux
Départ à 21 heures au restaurant l'Arrêt Stop
31 janvier, Rallye Poker
Souper hamburger
Chansonnier Johny Blanchet
Bienvenue à tous et bonne saison
Information: 259-7454, 243-2303

Cécile

Sécurité et motoneige

La motoneige présente un bilan comparable à celui de l'automobile au regard des blessures et des décès si l'on tient compte du nombre de motoneiges en circulation et de la saison relativement courte durant laquelle se pratique cette activité. La vitesse excessive étant une des principales causes de décès, des limites de vitesse ont été fixées pour la circulation dans les sentiers. Vous devez donc respecter la limite maximale de 70 km/h à moins que des panneaux de signalisation indiquent une vitesse différente. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

Déneigement : où mettre la neige

Au lendemain d'une belle tempête d'hiver, il faut sortir les pelles et dégager nos entrées. Mais où mettre la neige? Rappelons tout d'abord que le Code de la sécurité routière interdit de jeter la neige ou la glace sur un chemin public. Le vent peut pousser cette neige en rafale et réduire la visibilité des usagers de la route. D'autre part, cette neige peut durcir et, en certains cas, endommager les voitures et la machinerie lourde affectée au déneigement. La neige doit donc être déversée dans un endroit sécuritaire où elle ne nuit à personne. C'est une question de sécurité et de bon sens. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle Fi)
Landrace, Yorkshire, Duroc/Suivie par le PEG, PVSP.
Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

Ceux qui nous ont quittés

- Mme Cécile Roy, épouse de feu Gérard Gagnon, décédée le 22 novembre à Gatineau à l'âge de 89 ans et inhumée le 26 novembre en notre cimetière.
- Mme Véronique Théberge, fille d'Adrien Théberge et de Marie-Paule Mercier, décédée le 2 décembre, à l'âge de 50 ans. Les funérailles ont eu lieu le 6 décembre en notre église.

Sincères condoléances aux familles en deuil.



la nouvelle
GARANTIE
 des MAISONS
 NEUVES
 APCHQ

LES CONSTRUCTIONS

JEAN BOUCHER

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
 Rénovation • Construction
 Résidentielle • Commerciale
 194, rue Principale Ouest
 Berthier-sur-Mer

Licence RBQ
 8000-1316-58

Tél. et Fax: 259-2628



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616



Petites annonces

RECHERCHE GARDIENNE À LA MAISON

Recherche personne sérieuse et fiable pour prendre soin d'enfants (2) à la maison car c'est pour le plus tôt possible. Contactez le 259-7599.

.....

À VENDRE

Radiateur de construction 4800 W.
Laveuse de tapis Shop-Vac. On compose le 259-7840.
Élisabeth Lapointe: 738, ch. St-François Ouest

.....

Les gagnants du concours photo seront connus lors d'un événement où toute la population sera conviée. D'ici là, célébrez dans la joie et la prudence l'arrivée de la nouvelle année.

2004

Le Café du Havre



Une année remplie de
joie, de bonheur et de
santé à nos amis et
clients de
Saint-François



O bonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

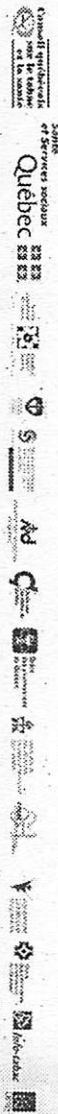
Arrête pour moi

Et j'en suis fière!

Semaine québécoise pour un avenir sans tabac
18 au 24 janvier 2004



www.iaarrete.qc.ca | 1 888 853-6666 | centres d'abandon du tabagisme



Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



FRUCTIFIEZ

avec nous

La solution idéale: l'investissement par versements périodiques

- ✓ Simplifiez votre planification financière
- ✓ Assurez-vous une présence constante sur les marchés financiers
- ✓ Acquérez une discipline d'investissement efficace

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter une Bonne Année 2004!

 **Desjardins**
Caisse populaire
de la Rivière du Sud

Conjuguer avoirs et êtres

Les parts des Fonds Desjardins sont offertes par Les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc., une compagnie du Mouvement Desjardins. Veuillez lire attentivement le prospectus simplifié. Les parts de fonds ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas garant de leur rendement futur. L'acquisition de parts de fonds de placement peut occasionner des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais.